IV

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, ue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3 .28 — TELEPHONE

APPEL AUX OUVRIERS

DE ROUBAIX ET DES ENVIRONS

A nos frères et sœurs de travail et de misère

Il y a plusieurs années déjà que quelques camarades flamands, dévoués à leur Coopérative frère « Le Vooruit », de Gand, conçurent l'idée de créer une coopérative ouvrière socialiste, sur les mêmes bases que « Le Vooruit », de Gand. Ces quelques camarades eurent à lutter contre de redoutables adversaires, mais parvinrent à surmonter tous les obstacles dirigés contre eux et arrivèrent à fonder ce foyer de bien-être ouvrier qu'est actuellement la Coopérative « La Paix ».

Camarades, la Coopérative « La Paix » est aussi la Maison du Peuple de Roubaix. C'est là que se réunissent les travailleurs poussés à la grève par les salaires de famine que leur accordent les capitalistes. C'est à « La Paix », camarades, que les secours et les conseils sont donnés à nous, malheureux ouvriers, pour arriver à vaincre ces rapaces capitalistes.

Evidemment, vous devez comprendre, frères et sœurs de travail et de misère, que ce sont pour ces motifs que nous sommes harcelés et combattus, que ce sont pour ces raisons que les capitalistes essaient par tous les moyens, mais vainement, de faire tomber la Coopérative « La Paix » et les grandes organisations ouvrières qui y ont élu domicile, comme par exemple le puissant Syndicat textile, qui vous accorde en cas de grève, de maladie ou d'accidents du travail des avantages et des secours qui vous préservent de la famine qui toujours vous guette même en travaillant.

C'est pour cela, camarades, que nous faisons appel à tous les ouvriers conscients de leurs devoirs pour qu'ils se fassent inscrire le plus vite possible à la Coopérative « La Paix ». C'est pour que nous puissions démontrer à nos adversaires qu'ils sont impuissants à enrayer notre marche en avant.

Nous devons leur montrer que nous sommes, sur le terrain économique, aussi avancés que nos frères de Belgique.

En vérité, camarades, votre place est à « La Paix » : c'est là le foyer où vous devez vous approvisionner, car c'est la Coopérative « La Paix » qui vend le meilleur pain et qui défend les intérêts de tous les travailleurs. Camarades, nous vous demandons votre concours pour lutter avec nous et obtenir pour les Belges et tous les étrangers les mêmes droits dans la Coopérative.

Camarades, nous avons l'espoir que vous ne resterez pas plus longtemps réfractaires à l'idée coopérative socialiste et que vous viendrez en masse vous faire inscrire afin de contribuer ensemble à la prospérité de la Coopérative ouvrière « La Paix ».

Un groupe de coopérateurs et de membres du groupe flamand « Vooruit » de Roubaix.

OUTRAGE A LA PUDEUR

Dans la nuit de dimanche à lundi, explique M. Cyrille Labbens, debitant, rue de Leuze, vers une heure du matin, je vis arriver chez moi Louis Meurisse, contremaître de peignage, demeurant près de chez moi. Il était avec un camarade et commanda deux chopes. Puis, après s'être livré à des plaisanteries plutôt déplacées, il sortit dans la cour et revint pour se livrer alors à des exhibitions obscènes devant ma femme, ma fille et plusieurs consommateurs. Je le saisis alors et le jetai dans la rue.

C'est faux, riposte Louis Meurisse, qui avait, dès lundi matin, porté plainte pour coups ; je suis entré dans l'estaminet à 1 heure 1/4, je n'ai rien fait, rien dit, et j'ai été frappé par le cabaretier d'abord, puis par les consommateurs ensuite.

Malheureusement il y sept personnes qui ont vu et procès-verbal a été dressé à cet audacieux *plaignant, pour outrages à la pudeur.*

DOIGTS FRACTURES

Georges Davron, âgé de 24 ans, manœuvre, demeurant rue Saint-Antoine, cour Dorallée, 1, étant occupé dans la fonderie A. Bondt et Cie, rue Jacquart, a reçu la chaîne d'une grue sur la main droite.

Un docteur appelé aussitôt, a constaté une contusion de la face postérieure de la main gauche, avec fracture plus que probable des 3e et 4e métacarpiens. Il a prescrit un long mois de repos.

LES POIDS LOURDS

Chez Lemaire et Dillies, filateurs, Léon Lonneux, âgé de 27 ans, homme de peine, *demeurant 5, rue Guizot, a reçu sur le gros* orteil droit une caisse de fil qu'il manœuvrait.

— Dans la salle de feutrage du peignage Allart Rousseau, René Ponnie, âgé de 26 ans, feutreur, demeurant place de l'Abattoir, a été blessé au gros orteil gauche par la chute d'un petit pignon.

EN NETTOYANT UN BAC

Juliette Simoens, ratacheuse à retordre, demeurant 4, place Carnot, et employée chez Dillies frères et Catteau, filateurs, a été victime d'un accident dans les circonstances suivantes :

En nettoyant un bac de métier, la main droite de l'ouvrière a heurté l'extrémité pointue d'un fil de cuivre. La blessure parut insignifiante tout d'abord, mais elle produisit ensuite une traînée lymphangitique.

L'ouvrière devra chômer pendant deux longues semaines.

LES CHUTES

Jean Vanovretchtvels, âgé de 40 ans, demeurant rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, employé chez Alfred Motte et Cie, filateurs, *rue des Longues-Haies*, se trouvait vers six heures du matin dans leur établissement de la rue du Moulin.

Le malheureux ayant fait une chute sur un madrier, s'est enfoncé la dixième côte gauche en arrière.

— Chez Gault père et fils, marbriers, 212, Grande-Rue, Télesphore Hecque, marbrier, demeurant 55 bis, rue de l'Espérance, est tombé sur la tête par suite d'un faux pas et s'est blessé au front.

SUITES D'UN FAUX MOUVEMENT

César Vangeluwe, demeurant rue de Lille, 152, à Mouvaux, daubeur, était occupé chez Jules Martel, constructeur, 112, rue des Arts, lorsque par suite d'un faux mouvement, il s'est fait une rupture fébrillaire des muscles intercostaux (hémithorax antérieur droit)

Il devra rester deux semaines au moins éloigné de l'atelier.

ELLE PREDISAIT L'AVENIR

Il y a des pythonisses autorisées et d'autres qui ne le sont pas. Les premières ont le droit de lire dans les astres et de prédire l'avenir aux gogos; les autres pas. Les secondes sont de fausses devineresses; les premières des somnambules extra-lucides. Le paiement d'un droit de place opère ce miracle.

Liévin Delhaye, femme Vandroogenbroecq âgée de 32 ans, demeurant 1, rue de la Halle, est classée dans la catégorie des sybilles frelatées, car elle a omis de réclamer une autorisation.

Aussi, étant installée sur le boulevard Gambetta vers 10 heures du matin, elle prédisait toutes sortes de bonheur et de félicité à ses clients quand un agent s'est approché et lui a dressé une contravention.

La pauvre prophétesse ne s'attendait pas à celle-là.

Le fabuliste s'est moqué quelque part de ceux qui prétendent voir dans les astres et ne savent pas ce qui se trouve à leurs pieds.

MALADE SUR LA RUE

Hier vers deux heures de l'après-midi, une femme âgée de 45 ans, environ, est tombée malade dans la rue Ste-Elisabeth. Prise d'étourdissement, elle tomba sur le trottoir et se blessa au front.

Relevée par des passants, elle fut remise à sa sœur qui la reconduisit à son domicile.

LES BAINS DE LA RUE DE ROME

On se rappelle la protestation publiée dans l'« Egalité » contre la façon dont étaient traités les employés des bains de la rue de Rome. On vient de prendre l'arrêté suivant :

L'établissement de bains de la rue de Rome sera fermé hebdomadairement du dimanche à midi au lundi à midi.

LA LISTE ELECTORALE

Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1909 seront reçues à la mairie de Roubaix à partir de ce jour.

Les intéressés doivent se présenter, le plus tôt possible, munis des pièces justificatives indiquées ci-dessous :

1. Extrait de naissance ou livret de mariage; ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation; livret militaire ou certificat d'exemption.

2. Récépissé de changement de domicile civil, ou pièce justifiant d'une durée de résidence de six mois à Roubaix. (Livret ou quittance de loyer, bail, etc.)

Les naturalisés devront produire, en outre leur acte de naturalisation.

Les fils d'étrangers, non inscrits sur les tableaux le recensement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus au 31 mars 1909.

Je ne fume que le NIL

CAMBRIOLEURS INCENDIAIRES

Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs s'introduisaient, après effraction, dans l'établissement *Gaillard, constructeur, rue du Vivier.*

Une fois dans la place, ils se préparaient à visiter les meubles pour y prendre de quoi assurer la petite noce qu'ils méditaient lorsqu'ils crurent entendre du bruit.

Au même moment, une meule prenait feu. Une bougie allumée par les malfaiteurs et placée trop près d'elle était cause de ce commencement d'incendie qui, heureusement, s'éteignit de lui-même.

Les dégâts, sans compter la meule complètement consumée, se réduisent à quelques carreaux brisés et quelques portes endommagées.

MOUVEMENT SOCIAL

FEDERATION DU BATIMENT. — *La réunion* du Comité fédéral annoncée pour aujourd'hui est remise à mardi prochain, 12 janvier, à cause des fêtes du jour de l'An.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 4 janvier 1909

Naissances. — Eléonore Selle, avenue Julien-Lagache. — Jeanne Catteau, rue Nabuchodonosor, 39. — Lievin Wallays, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Sophie Delrenne, 70 ans, sans profession, rue Pauvrée, 25. — Auguste Quédé, 76 ans, rue Sainte-Jean. — François Delmée, 83 ans, gazier, rue Jacquart, cour du Gaz, 10. — Alphonse Carpentier, 65 ans, journalier, rue de Tunis, 4 bis. — Marie Goopman, 23 jours, avenue Julien-Lagache. — Marie Deblander, 1 an, avenue Julien-Lagache. — Henriette Thille, 1 an, avenue Julien-Lagache. — Appoline Piporé, 73 ans, religieuse, boulevard de Strasbourg, 128. — André Equinet, 27 jours, rue de Maufait, 2.

WATTRELOS

POUR FAIRE LA FRAUDE. — Louis Haas et Henri Andouche, sous-brigadier et préposé à la Martinoire, en service place Gadenne, à minuit et demi, virent venir un individu qui tenait un chien en laisse. L'homme, apercevant les douaniers, lâcha son chien et prit la fuite.

Rejoint et mis en état d'arrestation, il a déclaré se nommer Victor Duchatelet, *mécanicien*, âgé de 19 ans, demeurant à Lys-lez-Lannoy.

ARRESTATION D'UN EXPULSE. — La police a arrêté, hier, Polydore Leblanc, expulsé de France depuis 1904, pour vol d'un corsage en dentelles au préjudice de Mme veuve Delfosse-Faveur, rue de Mouscron.

PRENEZ UN REGISTRE. — On a dressé contravention à Pierre Vanlaer, brocanteur, demeurant chez Bogaert, au Touquet, pour défaut de registre et de déclaration de commerce, et pour ivresse.

A QUI LE PORTEMONNAIE? — Un portemonnaie a été trouvé, rue d'Audenaerde, par Louis Duponchel, âgé de 13 ans, habitant rue Thiers.

UN CAMBRIOLAGE. — En rentrant chez elle, à six heures du soir, Mme Lamenau trouva sa maison toute bouleversée. Les chambres avaient été visitées et tous les meubles fouillés l'un après l'autre. Différents objets avaient été enlevés, notamment une fourrure, un complet, un gilet de dame, deux montres, une layette d'enfant, une paire de bottines à boutons, des essuie-mains, etc., etc., le tout d'une valeur de 300 fr.

Pour entrer, le malfaiteur avait dû se servir d'une fausse clef car on ne remarque aucune trace d'effraction.

ALLOCATIONS AUX RESERVISTES ET TERRITORIAUX. — Le maire a reçu cent demandes présentées par des réservistes et territoriaux qui se croient en droit de réclamer les indemnités accordées aux soutiens *indispensables de famille*, en remplacement des dispenses de faveur qui existaient sous le régime de la loi du 15 juillet 1889.

Ces dossiers ont été transmis à la Préfecture pour être examinés par le Conseil départemental qui doit se réunir dans le courant du mois de janvier.

Ces demandes se répartissent comme suit : 23 pour les réservistes appelés pour une période de 23 jours ; 29 pour ceux appelés pour 17 jours et 48 pour les territoriaux appelés pour 9 jours.

En 1908, dans la session du Conseil départemental de septembre, 11 réservistes sur 12 ont été classés soutiens indispensables de famille.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS du 1er au 4 janvier 1909. — *Naissances.* — Jeanne Clarbaut, rue de France, 45. — Flore Motte, Saint-Liévin. — Yvonne Vanhamme, *rue Couteau, 43.* — Edgar Menet, Sartel. — Suzanne et Irma Kerkhof (jumelles), Touquet. — Berthe Leys, rue Victor-Hugo, 27. — Denis Delattre, rue de l'Industrie, 30. — Marie Verreux, rue d'Audenarde, 42. — René Carnette, rue Faidherbe. — Albert et Albertine Vercruysse (jumeaux), rue du Petit-Tournai. — Fernand Decuypère, rue Saint-Vincent-de-Paul. — Fernand Plouvier, *rue Monge, 4.* — Bernadette Motte, rue Claude-Bernard, 6. — Mathilde Billiet, Touquet. — Hélène Laebens, rue Saint-Vincent-de-Paul, 49. — Urbain-Florin, rue de *Tourcoing, 83.* — *Justine Coerevits*, rue Faidherbe, 26. — André Leman, rue de Leers, 1.

Publications de mariages. — *Entre : Alphonse* Thieffry, trieur de laine, et Rose Sénéchal, visiteuse de tissus. — Joseph Vanmarcke, charcutier, et Valérie Gheysen, ménagère. — Bernard Vliegbe, domestique, et Céline Papegay, tisserande. — Alphonse Nys, soigneur, et Marie Reumaux, tisserande. — Florent Delroeux, tisserand, et Maria Senave, tisserande. — Gustave Gaeremynck, *charretier, et Sidonie Troncquoy, ménagère.*

Décès. — Marie Vanlaere, 13 ans, bâcleuse, rue Nadaud 35. — *Jean Decorte, 4 ans, rue du* Dornier, 25. — Cécile Destombes 71 ans, propriétaire, à la Martinoire. — Jules Potteau, 9 jours, au Petit-Tournai. — Julie Willecomme, 43 ans, ménagère, rue Ma-Campagne, 17. — Angèle Renard, 28 jours, au Petit-Paris. — Henri Debue, 73 ans, sans profession, à la Place. — Arthur Delescluse, 10 mois, à Sainte-Marguerite. — Constant Declercq, 70 ans, sans profession, à la Place. — Lucienne Tylaert, 1 mois, rue du Petit-Tournai, 8.

WASQUEHAL

PENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans le chantier de la Filature du Nord, Delbecque Narcisse, âgé de 27 ans, manœuvre, demeurant à Flers-Breucq, s'est donné un coup de marteau sur le front, en perçant des trous. Le docteur Delattre lui a prescrit un repos de dix jours.

ETAT CIVIL DE WASQUEHAL. — *Naissances.* — Surmont Marianne, place Fénelon. — Delourme Solange, rue Michelet. — Fremaux Suzanne, rue Clémentine-Durieux. — Leclercq Adelaïde, ruelle de l'Abeille.

Mercredi 6, Réclame aux Galeries Lilloises Pantalons et gilets tricot vigogne pour hommes, valant 2.00, vendus 1.35.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

Deux enfants dans le canal

Deux gosses en jouant sur la glace du canal tombent dans l'eau. — Ils sont retirés aussitôt.

Hier, vers trois heures de l'après-midi, un accident qui a failli coûter la vie à deux enfants s'est produit près du Pont du Fresnoy, sur le quai du même nom.

Cinq enfants, parmi lesquels Louis Théry, demeurant à Roubaix rue Solférin, cour Ducrocq, et Edouard Vanwebeghem, domicilié même rue numéro 42, jouaient sur la berge lorsqu'une idée baroque passa dans la tête de Vanwebeghem. Il voulut se payer un petit coup de patinage et mit les pieds sur la glace.

Malheureusement ce n'était plus très solide. Un craquement se fit entendre suivi d'un cri, le patineur venait de disparaître sous l'eau.

Il revint bientôt à la surface et son camarade Théry vint lui porter secours.

Cette intervention devait lui coûter cher. En effet, il alla aussitôt rejoindre Edouard dans le canal.

Terrifiés, leurs camarades se mirent à pousser des cris qui attirèrent un maître d'armes roubaisien, demeurant rue de l'Alouette, paraît-il. Il tendit sa ceinture à Vanweleghem qui s'en empara sauta sur la berge et s'enfuit, sans plus songer au reste, dans la direction de son domicile.

Le sauvetage de Théry fut plus difficile. Il fallut aller chercher une gaffe. Enfin, avec l'aide d'un marinier le maître d'armes parvint à le ramener sur le quai.

L'enfant qui avait perdu connaissance fut transporté à la villa du docteur Bernard où des soins lui furent donnés qui le ramenèrent vite à la vie.

En résumé, les deux enfants en ont été quittes pour un bain glacé.

Militaire sous les verrous

Reynard est non seulement inculpé d'agression mais de vol.

Nous avons annoncé hier l'arrestation d'Albert Reynard, soldat au 94e d'infanterie, sous l'inculpation d'agression nocturne perpétrée sur Mme Broux Detroy, rue Carnot. Son affaire s'aggrave de plus en plus. Non seulement il reste inculpé de l'agression mais encore il est soupçonné d'un vol de chaussures commis dans la nuit de samedi à dimanche. Vers 3 heures du matin, les agents de service rue des Omnibus aperçurent deux individus à allure suspecte et porteurs de paquets qui s'engageaient dans la rue de la Fonderie. Ils crurent reconnaître Rosebcom dit le Berlou domicilié rue de Tourcoing à Roubaix, recherché pour purger une condamnation à six mois de prison pour vol et Albert Reynard. Ce dernier était vêtu de ses vêtements militaires.

En apercevant les agents, les deux individus prirent la fuite et une poursuite acharnée commença dans laquelle les agents furent vaincus car ils perdirent les traces des poursuivis, rue de la Tossée.

Les deux baluchons abandonnés au moment de l'attaque contenaient douze paires de souliers.

Une enquête fut ouverte aussitôt et on parvint à connaître le nom du volé, M. Henri Legrand, 87, rue de Roubaix. Pour enlever les chaussures, les malfaiteurs avaient cassé la glace de son magasin.

Reynard arrêté le lendemain a été interrogé par M. Rougeron.

Il nie tout et quand on lui demande où il a passé sa journée et surtout sa nuit, il déclare ne pas s'en rappeler.

Néanmoins il a été conduit à Lille à une heure de l'après-midi.

LA FRAUDE

Les douaniers Leplat et Lafrance, de la *Marlière, ont arrêté Louis Destailleur, 39 ans,* infirmier à Roubaix, et J. Wils, batelier à Anvers. Ils étaient porteurs de 30 kilos de café valant 90 francs.

DANS L'ŒIL

J.-B. Scalbert, chaudronnier, âgé de 31 ans, demeurant à Roubaix, 47, rue Dombasle, travaillant chez MM. Christory et fils, rue de Renaix, a reçu deux éclats de fer dans l'épaisseur des lames moyennes de la région centrale inférieure de la cornée gauche.

Le docteur a pratiqué l'extraction et fait le curetage des plaies. On craint des complications.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC EST LE
Sucre Béghin

BLESSES AUX DOIGTS

Chez Duvillier frères, dans la salle de la préparation, Jeanne Borgies, âgée de 17 ans, soigneuse, demeurant au Touquet, était en train de nettoyer son métier. Elle approcha la main trop près de la courroie qui lui effleura le pouce droit.

— Chez Paul Réquillart, filateur de coton, rue de Bouvines, J.-B. Hack, apprenti bâcleur, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Bouloire, a eu l'extrémité du pouce droit comprimée entre le chariot et le butoir. Ce pouce a été écrasé et l'ongle arraché.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 4 janvier 1909

Naissances. — Bruynooghe Henri, rue de l'Epine. — Gonay Alice, rue d'Amsterdam, 3. — Tack Denise, rue des Poutrains, 68. — Delplanque Léon, rue de l'Epinette, 231. — Desmarchelier Jeanne, rue du Congo, 177.

Mariage. — François Georges, manœuvre, et Poulain Marie, sans profession.

Décès. — Dervaux Céline, 87 ans, rue de l'Hippodrome, 12. — Vanderstichel Marie, 76 ans, rue de Paris, 58. — Dervaux Louis, 77 ans, rue de Lille, 57. — Dendauw Mireille, 7 jours, rue Nationale, 122. — Drimonprez Jean-Baptiste, 46 ans, rue Nationale, 122.

LILLE

AMIS DE RENCONTRE

A l'occasion des fêtes du Nouvel An, la gare des voyageurs présente chaque jour la plus grande animation.

Hier vers 5 h. 45, alors que la foule encombrait la salle des Pas-Perdus, des cris attirèrent soudain l'attention vers la bibliothèque : deux individus, dont l'un pris de boisson, se querellaient et gesticulaient de façon désordonnée.

Celui qui était ivre accusait le second de lui avoir dérobé sa montre et sa chaîne pendant qu'ils étaient ensemble au café.

Au bruit de la discussion, les inspecteurs Ruffin et Poncelet, de la brigade mobile, qui se trouvaient parmi les voyageurs surgirent devant le groupe et conduisirent les deux querelleurs devant MM. Faivre et Glabeck, commissaires.

Interrogé, celui qui criait au voleur déclara se nommer Edouard Libert, maçon, demeurant à Auchel (Pas-de-Calais). Venu à Lille pour affaires, il avait, vers 4 heures, fait la rencontre de deux individus avec lesquels il eut le grand tort de lier conversation. Le couple, en effet, mena Libert d'estaminet en estaminet, si bien que vers 5 heures et demie, le maçon était aux trois quarts ivre.

Ses deux compagnons décidèrent de le conduire jusqu'à la gare. En cours de route, l'un d'eux lui enleva prestement sa montre, mais pas assez adroitement pourtant, puisque Libert s'en aperçut.

Prié à son tour de s'expliquer, l'individu amené par les inspecteurs, et que le maçon accusait, se regimba, protestant de son innocence.

Ces protestations laissèrent les commissaires plus qu'incrédules, et ils le firent fouiller. Dans le gousset du gilet, l'inspecteur Ruffin retira triomphalement la montre et la chaîne de Libert.

Ne pouvant continuer à nier, cet individu dû décliner son état-civil : c'est un nommé Ernest Coisy, garçon de restaurant, demeurant rue des Robleds.

M. Faivre l'a consigné à sa disposition et a chargé ses inspecteurs de rechercher le compagnon de Coisy.

UNE GRAVE AFFAIRE

UNE PLAINTE EN ESCROQUERIE ET FAUX CONTRE UN ANCIEN CHEF DE SERVICE DE LA VILLE.

Sur la plainte d'une dame B..., une perquisition a été opérée hier, dans l'après-midi, à Saint-Maurice, au domicile d'un surveillant révoqué des travaux municipaux de la Ville.

Cet ancien fonctionnaire s'était fait remettre par Mme B..., à titre de prêt remboursable à une date déterminée, une somme de 6.000 francs qu'il reconnaît avoir reçue.

Mais au moment où le remboursement lui fut demandé, l'emprunteur exhiba un reçu de la somme totale, portant la signature de la dame B...

Celle-ci prétend que le reçu et la signature constituent autant de faux dont elle a saisi la justice.

Au cours de la perquisition, quelques valeurs (obligations et autres) ont été mises sous scellés, ainsi qu'une volumineuse correspondance.

Le Parquet est décidé à pousser activement cette affaire, tant dans l'intérêt de l'accusé, qui soutient énergiquement sa bonne foi, que dans celui de la plaignante.

La personne faisant l'objet de la plainte était, à raison de ses fonctions, bien connue à Lille, où les faits causeront une certaine émotion.

Au Parquet

LE CAMBRIOLAGE DE LA RUE D'ARTOIS. — M. Gobert, chargé de l'instruction *de cette affaire, continue à pousser les in*terrogatoires de Omer Chartier et sa maîtresse Christiaens Gertrude, femme Trévelin, inculpés dans ce cambriolage comme auteur *ou comme complice.*

Il a réussi à faire avouer à cette dernière son identité qu'elle voulait cacher, se prétendant une enfant sans nom et volée par des romanichels.

Elle a enfin reconnu être née en Belgique, avoir 35 ans et faire l'objet du mandat d'extradition lancé contre elle pour vol, par la *justice belge.*

LES VOLS AU CAMION. — Le même magistrat renvoie devant le tribunal correctionnel les nommés Hetche et Landuyt, deux « roulottiers » qui dérobèrent un tapis décrottoir sur un camion en stationnement rue d'Amiens.

UN VOL DE TITRES A RONCHIN. — Sont également renvoyés devant le tribunal, Juliette Grobois, femme Leleu, et son fils Leleu Victor, 14 ans.

On se rappelle cette affaire : le fils d'un fonctionnaire habitant Ronchin déroba, à son père, une somme d'argent assez importante et pour environ 2.000 francs de titres.

Le jeune Leleu se fit payer sur l'argent volé une bicyclette et divers objets pendant que sa mère allait chez un changeur négocier les titres volés.

LES VOLEURS AU COMPTEUR. — M. Boulesteix, juge d'instruction, a interrogé hier les nommés Bataille Eloi, 17 ans, manœuvre, rue de Cambrai, et Leclercq André, 16 ans, également manœuvre, inculpés de deux vols au compteur à gaz commis dans des estaminets de St-Maurice.

Bataille est un cheval de retour que le tribunal a remis deux fois déjà à ses parents. Il avoue que tous deux profitant d'une absence des débitants, s'approchaient des compteurs et cassaient les fils de fer retenant le plomb. « Pas besoin de pince, *dit-il, il n'y a* qu'à tourner le fil de fer, ça casse tout seul ». Ils commirent ces vols parce que, disent-ils ils n'avaient pas d'argent pour faire le nouvel an.

Tous deux pourraient bien faire connaissance avec la maison de correction où ils seront débarrassés pour quelques années des soucis d'argent.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint VICTOR VAISSIER

Valenciennes

FAUX PAS

M. Ghislain Dramais, secrétaire général de la Mairie de Tourcoing, passait, vers dix heures du soir, place de la Gare.

Il glissa sur la couche de glace durcie, et tomba, se blessant assez grièvement.

Il dut recevoir des soins à l'Hôtel Henri.

Encore une victime de notre service de voirie insuffisant.

Le mystérieux noyé est un Anzinois

L'identité du jeune homme retiré samedi du canal chemin du Halage, a été établie hier.

Il a été reconnu par son frère, Pascal Duhayon, maçon, rue Derrière-les-Murs.

C'est un nommé Edouard Duhayon, 25 ans, manœuvre, travaillant à la fonderie Dubois, à Anzin, logeant à « La Clé d'Or », rue de l'Escaut.

Vers 4 heures du soir, il se trouvait à l'estaminet Vennot, avec un de ses camarades, Martens.

Il partit, après avoir joué à la fléchette. C'est alors, qu'en suivant le canal, il y tomba ainsi, malheureusement, pensent le camarade et le frère du défunt, car il n'avait jamais manifesté l'intention de se suicider.

Le corps est resté à la Morgue, en attendant la décision de la famille pour les obsèques, qui auront lieu aujourd'hui.

L'INCENDIE DU LYCEE

Le Conseil d'administration du Lycée, s'est réuni hier dans la matinée.

Il a visité de nouveau les locaux sinistrés, à la démolition desquels on travaille activement et, avec M. le Proviseur Barou, a discuté les nouveaux aménagements, tant pour le logement des pensionnaires que pour la rentrée des classes.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

Suites mortelles d'accident

Nous avons annoncé qu'un gamin de 9 ans, le jeune Déplechin, rue du Verger, avait été grièvement *brûlé, pour s'être approché d'un foyer.*

Le pauvre petit, malgré les soins, a succombé à ses brûlures.

La douleur de la famille est navrante.

Douai

Triple évasion nocturne à la caserne d'Aoust

ENTRE FUYARD ET SENTINELLE. — UNE ARRESTATION. — L'ENQUETE

Récemment, trois soldats du 1er bataillon du 33me régiment d'infanterie, Bultinck, Laniau et Lebrun, étaient enfermés dans les locaux disciplinaires de la caserne d'Aoust. Les deux premiers étaient en prévention de Conseil de guerre. Il y a un an environ, Laniau, s'était déjà évadé. Quant à Lebrun, il était seulement puni de prison.

Ces trois hommes, très mal notés, ont réussi à s'évader de nuit. Voici dans quelles circonstances :

Ils percèrent, à l'aide d'un instrument pointu, un trou dans le mur de leur prison, lequel mur donne sur le mess des sous-officiers. Par ce trou, ils s'introduisirent dans le mess, naturellement désert. Du mess, ils gagnèrent la cour de la caserne, puis la grille de la porte située rue Saint-Michel.

UNE BAIONNETTE DANS LA CHAIR

Bultinck et Laniau, s'aidant mutuellement, franchirent facilement la grille, sautèrent dans la rue et s'enfoncèrent dans la nuit. Lebrun escaladait à son tour la grille, lorsque le soldat Maurice Robilliart, qui était de faction, l'aperçut et le somma de se rendre. Lebrun ne répondit pas La sentinelle lui porta alors un léger coup de baïonnette. Le fuyard laissa échapper un cri de douleur et se rendit.

Il fut sur-le-champ conduit au poste. Peu après, on l'enferma dans une cellule.

VAINES RECHERCHES. EN ROUTE POUR LA BELCIQUE

Le sergent qui commandait le poste sortit avec plusieurs hommes. La rue Saint-Michel et les rues voisines furent explorées. Vainement. Laniau et Bultinck demeurèrent introuvables.

On croit qu'ils ont pris la route de la Belgique.

Laniau, qui se réfugia à Charleroi lors d'une précédente évasion, connaît très bien le pays.

Lebrun restera dans sa cellule, où il est étroitement surveillé, jusqu'à ce qu'on ait statué sur son cas.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

RAIMBEAUCOURT

Important cambriolage

Pendant la nuit de mercredi à jeudi, un vol audacieux a été commis chez M. Blondeau, mercier et débitant de tabac, à Raimbeaucourt.

Après avoir brisé un carreau de la porte vitrée, donnant sur la rue, on s'est introduit dans le magasin.

Le cambrioleur — ou les cambrioleurs — ont enlevé une somme de 12 francs 50 qui se trouvait dans le tiroir du comptoir.

On a en outre dérobé du tabac, des pièces de drap, et une fourrure.

Le montant du vol s'élève à cinq cents francs.

Une enquête est ouverte.

Cambrai

Grave accident de voiture

M. Thiéry, 45 ans, charretier, demeurant rue des Candillons, au service de M. Duroyon, marchand de bois, revenait, hier soir, vers sept heures trois quarts, par la route de Solesmes, conduisant un chariot.

A un moment donné, sans que l'on sache dans quelles circonstances, M. Thiéry tomba sur la chaussée, où il resta étendu. Un autre voiturier qui le suivait le trouva gisant sur le sol et appela au secours. M. Thiéry fut relevé sans connaissance par des passants et transporté sans retard à l'hôpital civil où il reçut les soins que nécessitait son état.

Le malheureux avait une fracture du crâne et un œil crevé. On ne sait si ces blessures ont été occasionnées par la roue du véhicule ou par le sabot du cheval.

L'état de M. Thiéry inspire les plus sérieuses *inquiétudes.*

LE CATEAU

Deux forcenés

Les gendarmes du Cateau ont conduit, hier matin, à la maison d'arrêt de Cambrai, deux individus, Alexandre Duforest, dit Dindin, 28 ans, journalier, demeurant rue d'En-Bas, au Cateau, et Louis Anselmet, dit Dupuis, 32 ans, journalier, demeurant rue Etienne-Dolet, au Cateau, prévenus de coups et blessures.

Le 1er janvier, ces individus, accompagnés des sieurs Lafosse et Taine Ferdinand, se rendirent à l'estaminet de la dame Fontineau, dite « Clémence gros bords », et tirent servir des consommations. La fille de l'établissement, Julia, alla chercher un pensionnaire Jacques Hallaert, 36 ans, chaudronnier en cuivre, *qui ne se fit pas* prier pour descendre dans le débit. Aussitôt une discussion s'éleva entre ce dernier et Duforest et les deux hommes en vinrent aux mains.

Anselmet se mit de la partie, si bien qu'en un instant Hallaert fut étourdi de coups. Les deux consommateurs mirent à la porte les deux forcenés qui, toujours suivis de Lafosse et de Taine, se rendirent à l'estaminet Ledieu, rue Gerty. Là, une nouvelle discussion s'éleva entre Anselmet et M. Ledieu. Duforest prit parti pour son compagnon et, avec lui, il tomba à bras raccourcis sur les époux Ledieu qui se retirèrent de la lutte assez sérieusement blessés.

Mme Ledieu portait des blessures dans la région de l'œil ; M. Ledieu portait des plaies au cuir chevelu et des ecchymoses au nez et aux mains. Tous deux durent recevoir les soins d'un médecin.

Anselmet et Duforest, en s'enfuyant, avaient, en outre, brisé les carreaux de la devanture de l'établissement.

Comme nous l'avons dit, tous deux ont été arrêtés et écroués, après avoir été interrogés sommairement par M. Gachet, juge d'instruction.

PAS-DE-CALAIS

CARVIN

Un enfant brûlé

Dieudonné Augustin, âgé de 2 ans, dont les parents habitent route de Libercourt, a été, le 1er janvier, victime d'un grave accident.

Etant près du feu, il est tombé dans une marmite de bouillon qui l'a horriblement brûlé. Il est mort le lendemain après vingt-quatre heures d'horribles souffrances.

SALLAUMINES

L'homme au couteau

En passant rue de Douai, le jour de l'An, les gendarmes avisèrent un jeune homme qui s'avançait avec prudence, tel un indien Sioux sur le sentier de la guerre, et serrant dans sa main crispée un énorme couteau de cuisine.

Les représentants de la loi s'émurent d'un tel appareil meurtrier et ils s'enquirent auprès du jeune homme de ce qui motivait ce déploiement d'armes blanches.

L'autre entra dans des explications pâteuses desquelles on put comprendre que ce jeune homme, ému par les visites du jour de l'An et les nombreux petits verrés qui s'en suivirent, avait cru qu'on en voulait à ses jours et s'était armé de ce terrible eustache pour le cas où on l'aurait attaqué.

Les gendarmes rassurèrent le bon jeune homme, qui se nomme Crespin Florent, 18 ans ; ils lui confisquèrent son couteau et lui dressèrent procès-verbal pour ivresse.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

La session du premier trimestre de 1909 s'est ouverte hier, à Saint-Omer, sous la présidence de M. Joppé, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Vol qualifié à Arras

La veuve Verdavoir tient à Arras un débit de boissons. L'immeuble qu'elle habite est loué à différentes personnes, notamment à la famille Secleppe, et un couloir laissant communiquer la rue avec la cour est ouvert à tout venant.

Le 19 octobre 1908, vers neuf heures du soir, la veuve Verdavoir prie ses derniers consommateurs, dont Secleppe Marcel, de vouloir bien se retirer, parce qu'elle désirait fermer son établissement, afin d'aller rejoindre sa famille au théâtre. L'accusé quitta aussitôt le débit de boissons, monta chez sa mère et après avoir dîné se rendit dans la cour de l'immeuble, avec la résolution de commettre le vol qu'il avait projeté *dès qu'il eut connu l'absence de la cabaretière.* Par une petite lenêtre laissée ouverte donnant sur cette cour et située à 1 m. 75 du sol, il pénétra dans une salle occupée par la veuve Verdavoir, fouilla un placard dans lequel il savait trouver de l'argent et qui est encastré sous la fenêtre qu'il venait d'escalader, découvrit 123 fr. dont il s'empara. Il se rendit ensuite dans une chambre contiguë où il prit encore 10 fr. 50 dissimulés dans un gobelet.

L'inculpé se retira alors par où il était venu.

Le 19 octobre, à neuf heures du soir, Secleppe n'avait plus d'argent et s'était vu dans l'impossibilité de payer 0 fr. 40, montant des consom*mations qu'il avait prises chez la veuve Verda*voir ; après dix heures du soir, il fit différentes dépenses à Arras, se rendit en chemin de fer à Beauvais, où il acheta un pantalon, des chaussures et une casquette.

L'accusé a avoué sa faute.

Il est mal noté et a déjà encouru deux condamnations dont une pour vol.

Après réquisitoire et plaidoirie, Secleppe EST CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON.

Cambriolage à Wamin

Dans l'après-midi du 13 octobre dernier, Briois Emile s'introduisait dans la maison du sieur Jules Duheu, cultivateur à Wamin, en l'absence de celui-ci, en démastiquant le carreau d'une porte vitrée ; il fit ensuite sauter la serrure d'une garde-*robe et s'empara de deux portemonnaie et deux* bourses contenant environ quatre cent cinquante francs. Il fut arrêté le lendemain